



Téléphone 48 44 88

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 10 NOVEMBRE 1992

Sont présents :

- M. Schorer, Maire
MM. Fornerone, Piazzalunga, Conseillers administratifs
- Mmes Babel, Banderet, Léon, Mazzoli et Piffaretti
MM. Boissonnas, Collaud, Corthésy, De Bay, Decrey, De Felice, Favre, Fischer, Gobet, Grandgirard, Henry, Maunoir, Maxwell, Paychère, Renggli, Rossier et Zogg.
- MM. Pouilly et Sommaruga arrivent au début des points 4 de l'ordre du jour.
- M. Grandgirard quitte la séance après le vote du point 5.

Excusée :

Mme Cattaneo

*

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 1992.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Rapports des commissions.
4. Projet de budget 1993. Discussion et vote sur :
 - 4.1. Budget de fonctionnement,
 - 4.2. Nombre de centimes additionnels,
 - 4.3. Jetons de présence aux Conseillers municipaux,
 - 4.4. Fixation de la taxe professionnelle minimale à Fr 30,-.
5. Désignation des présidents et vice-présidents des locaux de vote pour 1993.
Discussion. Vote.

./.

6. Constitution de servitudes de canalisations de gaz, d'eau potable et d'électricité au profit des Services Industriels sur la parcelle 3868. Discussion. Vote.
7. Modification des statuts des sauveteurs auxiliaires. Discussion. Vote.
8. Projets de délibérations.
9. Communications et propositions du Conseil administratif.
10. Propositions individuelles et questions.

*

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 1992.**

M. FORNERONE, précise qu'à la page 179 point 12.3. il s'agit d'une crue **trentenaire** et non centenaire du Foron.

M. ROSSIER relève : "quand un vote est fait à la majorité, le nombre de voix doit être indiqué. Ce qui n'est pas le cas à la page 155".

Suite à ces précisions le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. **Communications du bureau du Conseil municipal**

M. le Président donne les résultats du Challenge des Municipalités qui a eu lieu le 5 octobre 1992 :

- 1er Chêne-Bourg
- 2e Chêne-Bougeries
- 3e Thônex

3. Rapport des commissions

3.1. M. DE BAY, rapporteur de la commission "Oeuvres pour la Jeunesse" du 6 octobre 1992, donne lecture des conclusions de son rapport :

"1. Crèche de Thônex :

le Conseiller administratif délégué nous donne un certain nombre d'informations après un mois de fonctionnement. Actuellement 40 enfants inscrits et la crèche en accueille 30.

2. Fondation pour la jeunesse :

Dès que les statuts seront établis par Me KELLER, notaire, les membres déjà nommés seront convoqués.

3. Parlement des jeunes :

Tous les membres de la commission sont unanimes pour soutenir cette création. De plus ils demandent que ce point soit à nouveau porté à l'ordre du jour de la séance prévue le 17 novembre afin de battre le fer pendant qu'il est chaud.

4. Colonie de vacances :

Deux questions sont posées :

- comment voyons-nous notre colonie ? son avenir ? son activité ?*
- sommes-nous prêts à entrer en matière pour financer des travaux en collaboration avec Chêne-Bourg ? Travaux précédés d'une étude devisée à environ FF 400'000,-. Il est décidé que chaque fraction politique se penchera sur cet important problème en se basant sur un dossier technique comparatif qui devra être remis par les responsables de la colonie."*

- 3.2. M. COLLAUD, rapporteur de la commission "Affaires sociales" du 15 octobre 1992 donne lecture de son rapport :

"1. Attribution de l'aide sociale 1992-1993 :

Au budget Fr 60'000,-; un montant de Fr 30'000,- est attribué à des oeuvres et une somme de Fr 30'000,- reste en réserve.

2. Maillons du coeur :

Treize personnes bénévoles se sont inscrites pour venir en aide aux nécessiteux; l'organisation est à mettre sur pied; un membre par fraction a été désigné à cet effet.

3. Service social :

Trois représentants de l'Hospice général nous ont fait un bref rapport sur la situation sociale de la commune; il en ressort que 107 dossiers sont traités par le BIS de Chêne, ce qui représente environ le 30 % de la charge du BIS."

- 3.3. Mme LEON, rapporteur de la commission "Etudes & Urbanisme" du 3 novembre 1992 donne lecture de son rapport concernant une information en vue de l'établissement d'un plan localisé de quartier d'un immeuble de la Fondation communale à la route de Jussy.

"La commission doit donner un préavis quant au projet initial des architectes et au projet corrigé par la commission cantonale d'urbanisme. Pour le premier, sept commissaires donnent un préavis favorable et deux préfèrent le plan proposé par la commission cantonale".

4. Budget 1993 :

4.1. Budget de fonctionnement

M. DE FELICE, rapporteur de la commission des "Finances" du 27 octobre 1992 donne lecture des conclusions de son rapport :

"Après avoir décidé de retirer du budget le crédit prévu pour les jeudis de ski organisés par l'APET et avoir accepté de maintenir les Fr 25'000,- destinés à la restauration des orgues de St-Pierre de Thônex, le budget a été accepté à l'unanimité".

M. SCHORER, Conseiller administratif délégué aux Finances commente quelques chiffres du budget et remarque que la prudence est de rigueur. Il est évident qu'avec les charges que l'Etat répartit sur les communes ce budget va certainement changer dans le courant de 1993 voire 1994.

Mme LEON fait la déclaration suivante, au nom du parti PDC :

"Après avoir approfondi l'étude du budget 1993, que nous avons approuvé en commission, nous ne le mettons pas en question. Nous aimerions, néanmoins, faire une remarque qui est la suivante :

Jusqu'ici le statut des employés de notre commune était calqué sur celui de la Ville de Genève.

Nous constatons que la Ville a maintenu pour l'année 93 l'indexation de 4,5 %. Toutefois, elle retiendra à ses fonctionnaires une prime de solidarité de 2 1/2-3 %, ce pourcentage étant aligné sur les salaires.

Nous demandons qu'en fonction de la conjoncture actuelle et vraisemblablement future, dans un esprit d'équité et de solidarité nous adoptions la même ligne de conduite pour le budget 1994. Il nous semble que si nous appliquons les modalités de la ville de Genève nous devons l'appliquer également sur ce point".

M. PAYCHERE prend la parole au nom du groupe radical :

"A l'heure où les collectivités publiques qui nous entourent bouclent avec peine leur budget, Thônex a encore la chance de pouvoir présenter un budget de fonctionnement bénéficiaire, recelant de si nombreuses réserves latentes qu'on peu d'ores et déjà être certains de boucler les comptes 1993 avec le sourire.

Toutefois, la situation difficile dans laquelle se trouve l'économie ne peut pas nous échapper. A contrario, nous n'y échapperons pas ! Cette situation amène le groupe radical à préconiser un double train de mesures :

1) Augmentation des investissements :

Commençons par les investissements. Le budget que nous votons ce soir montre que notre commune a une capacité d'investissements de près de 4 mio (pris exclusivement sur le fonctionnement). Si l'on ajoute à cette somme les dizaines de millions de liquidités issus de l'excellente gestion des années 80, nous réalisons à quel point notre puissance économique est grande. Cela nous dote des moyens d'une politique d'investissements, donc de relance.

Car c'est bien de relance qu'il s'agit. Nous reprenons là, tout simplement cette théorie d'inspiration keynésienne. Mais, comme le souligne le professeur J. L'Huillier (Conseiller économique chez Lombard, Odier & Cie), le lien entre investissements et relance souffre d'une réserve dans notre cas : il faut pouvoir cibler les investissements afin qu'ils soient utiles à nos communiens et que les dépenses de la deuxième ronde s'adressent à notre économie. Le plan quadriennal des investissements contient, précisément, de très nombreux projets qui correspondent à cette définition.

Il est de notre devoir d'élus de soutenir notre économie. Nous en avons les moyens. Ayons toujours à l'esprit que nos investissements ciblés maintiendront des emplois.

2) Economies de fonctionnement :

Venons-en maintenant aux économies de fonctionnement.

Le budget 93 est excellent sur le plan de la gestion de la commune, et nous remercions le personnel communal, en particulier notre secrétaire général et son adjoint, pour l'excellence de leur travail. Ce budget est même tellement bon que nous sommes sûrs, nous l'avons dit au début de notre intervention, de boucler les comptes 93 en bénéfice.

Alors pourquoi parler d'économies ?

Et bien, c'est que politiquement ce budget, qui ressemble comme un frère aux budgets des années 80 (aux augmentations près), ne tient pas compte de la nouvelle situation économique. Les années 80 ont été des années de croissance ; ce n'est plus le cas aujourd'hui. Nous ne pourrions plus nous permettre longtemps de reconduire ce type de budget.

Des choix politiques importants sont à effectuer rapidement, afin qu'il ne nous reste pas que les solutions catastrophes celles de diminuer les salaires et d'augmenter les impôts. Nous n'admettrons pas ces solutions puisque, nous venons de souligner l'excellent travail du personnel communal et que nous oeuvrons pour la relance.

Il faut être bien conscient que notre prochain budget devra non seulement faire face aux diminutions des entrées fiscales, mais aussi à la suppression de subventions cantonales, voire même, vraisemblablement, à la reprise par la commune d'activités financées aujourd'hui par l'Etat.

Conclusions :

Peut-être trouvez-vous incompatible d'effectuer, d'un côté, des économies de fonctionnement et de prôner, d'un autre côté, l'augmentation des investissements ?

Pourtant, il existe là aussi de nombreux exemples dans le plan quadriennal des investissements :

- Les ouvrages de génie civil, en général, n'accroissent nullement les frais de fonctionnement tout en offrant de nombreux emplois.*

- *La réfection des bâtiments et les aménagements extérieurs amènent même à des économies par une meilleure gestion de l'eau, de l'électricité et du chauffage.*

Nous invitons donc, le Conseil Administratif à ne pas oublier le rôle d'investisseur que doit assumer notre Commune et à nous présenter prochainement des projets concrets de grandes réalisations dont Thônex a besoin, pour ses habitants et pour son économie".

M. Gobet, prend la parole au nom du parti écologiste :

"Nous remercions vivement l'administration pour la bonne présentation des rapports.

La situation économique actuelle, ajoutée à la largesse des budgets précédents, nous préoccupe.

Le budget 1993 est en hausse de plus de 3 % par rapport à l'indice suisse des prix à la consommation. Le canton va transférer de nouvelles charges aux communes (patrouilleuses scolaires, centres de loisirs, centres sociaux). De plus, pour le bon fonctionnement du centre social de Thônex, il manque une secrétaire sociale à la charge de notre commune.

Une grande partie de nos concitoyens doivent faire face à une baisse de leurs revenus. Des économies peuvent et doivent être réalisées sur les budgets de fonctionnement et d'investissement, pour ne pas avoir à l'avenir à faire face à la même situation financière que celle de l'Etat de Genève.

En particulier, nous dénonçons l'importance exagérée des dépenses pour le sport : Fr 2'265'775,- soit 13,2 % du budget. Nous proposons pour les années à venir que la part du budget destinée au sport soit ramenée au maximum à 10 % du budget global.

De plus, malgré ces budgets en expansion, le parti écologiste constate amèrement la quasi inexistence de sommes allouées à la protection de la nature.

En résumé, nous demandons par solidarité avec la majorité de nos concitoyens d'adapter les dépenses du budget 1993 strictement à la hausse du coût de la vie.

En ce qui concerne les centimes additionnels, le parti écologiste est favorable à leur baisse, seule solution pour mener à une volonté de dépense plus raisonnable et à la réalisation d'économies durables."

M. Boissonnas fait la déclaration suivante au nom de la fraction libérale :

"Le budget qui nous est soumis aujourd'hui est révélateur d'une évolution qui, si elle devait se poursuivre, pourrait conduire notre commune dans une situation financière difficile et peu enviable pour nos concitoyens. Il convient de remarquer que la progression des dépenses qui nous est proposée est de 7,2 % soit le double de l'inflation. Chiffres encore plus graves, la croissance des recettes prévues n'est que de 2,2 % soit trois fois moins que celles des dépenses. Il y a donc un véritable retournement de la situation dont il faut être conscient.

La séance du budget nous permet d'apporter quelques modifications mineures aux chiffres qui nous sont présentés. Elle devrait surtout nous permettre de faire le point de la situation et de réaliser les conséquences financières des décisions que nous prenons durant l'exercice. Il faut rappeler ici que tout franc d'investissement, dans les conditions actuelles, entraîne pendant une vingtaine d'années, une dépense annuelle de 11 centimes, comprenant notamment les amortissements.

Si la situation devait perdurer nous serions contraints alors, de recourir à des mesures regrettables, telle que la hausse des impôts ou la baisse des rémunérations des fonctionnaires de la commune.

Nous le répétons, il convient de ralentir les dépenses à un niveau raisonnable. Nous avons par ailleurs fait quelques propositions lors de la séance des finances que nous avons transmises aux autorités compétentes".

M. Pouilly prend la parole au nom du parti socialiste :

"L'étude du budget est l'occasion d'aborder la politique que compte mener une municipalité et son Conseil administratif.

C'est la première fois en 6 ans que nous avons un excédent de revenus avec Fr 212'000,- aussi proche du zéro. Il est vrai non seulement que nous avons l'habitude de voir le budget avec un fort excédent mais en plus les comptes se sont toujours soldés par une amélioration de l'excédent de façon confortable. De ce fait, nous pourrions avoir tendance à négliger une éventuelle dégradation de la situation, qui serait préjudiciable pour tout le monde, avec en plus le climat de confrontation qui pourrait s'installer.

Dès lors, des priorités claires doivent être définies. Pour cela, nous aimerions un budget plus conforme à la réalité ou, si vous le voulez plus proche de la réalité. Il n'est en effet un secret pour personne que les recettes soient légèrement sous-estimées et les dépenses exactement l'inverse. Cet aspect peut avoir une incidence sur notre attention lors de l'étude du budget, de toutes façons tout va bien.

Cela dit nous désirons apporter notre attention sur les points suivants :

- Les revenus sur capitaux sont en baisse, et vont continuer à baisser, ils sont en quelque sorte de faux et trompeurs revenus. Il n'est en effet pas dans les tâches habituelles des collectivités de capitaliser.*
- Avec une augmentation des charges de 7,15 % et celle des revenus de 2,2 % nous percevons immédiatement l'importance de l'écart existant et la nécessité, comme, annoncé de définir des priorités.*
- Nous relevons avec satisfaction une baisse sur le compte de la protection civile.*
- Nous constatons également une augmentation du budget pour la culture. Cependant nous ne percevons pas clairement les intentions et volontés du conseil en la matière.*
- Nous notons une augmentation des dépenses pour la jeunesse elle est pour l'essentielle due à l'infrastructure de la nouvelle crèche.*
- Nous pourrions nous réjouir de voir l'aide sociale augmenter de Fr 230'000,- supplémentaires. Les fonds existent mais ils sont absorbés par les investissements dûs au regroupement des services sociaux. L'aide sociale évolue mais faiblement.*
- Les dépenses pour le traitement des déchets sont en forte augmentation et, cela depuis plusieurs années. Il devient urgent que soit mise en place une véritable politique de récupération et de recyclage des déchets.*
- Le plan des investissements pour 1993 avoisine les Fr 14'000'000,- il va peser sur les amortissements du patrimoine administratif alourdissant les charges, tout comme les investissements du plan quadriennal qui dépasse le 41 mio.*

- *Il manque dans ce plan votre volonté affirmée d'une politique d'acquisition de parcelles.*
- *Dans tout ce que vous nous présentez, des choix devraient être faits, et certains investissements retardés.*
- *Dans ces conditions l'abaissement du centime additionnel nous paraît totalement inopportun. Cette baisse aurait pour effet de modifier la capacité financière de la commune, avec pour corollaire de vider les caisses au moment le plus inadéquat.*

Voilà les commentaires du parti socialiste sur le budget et les investissements.

Nous voterons ce budget et le maintien du centime additionnel".

M. SCHORER rappelle à Mme LEON, concernant la contribution de solidarité des fonctionnaires que sur les villes de notre importance la moyenne de salaire par habitant est de Fr 260,- cela représente Fr 80,- à Fr 90,- en moins par rapport aux autres communes.

M. RENGGLI prend la parole au nom des Indépendants et Démocrates :

"Il n'est pas dans notre intérêt de nous rendre désagréables en prolongeant une séance du Conseil Municipal.

Cependant, comme il nous est impossible de faire des commentaires en commission, nous nous voyons contraints de demander l'ouverture des débats, compte tenu de l'existence de certains postes restés sans réponse et vous nous permettrez donc aujourd'hui de lire les observations que nous avons pris la peine d'adresser à la commission des Finances.

Celles-ci n'ayant pas été jointes au procès-verbal du 27 octobre 1992, nous en déduisons que la majorité de notre honorable Conseil n'en a pas eu connaissance. Nous vous en faisons donc la lecture :

- *Poste 319 : Au vu des comptes en général, il nous semble, par exemple, que les frais divers pourraient faire l'objet d'économies. En 1987, la dépense était de Fr 28'814,-, aujourd'hui, elle est budgétée à Fr 59'300,- dont plus de 100 % d'augmentation en 7 ans.*

- *Poste 301 : en 1987, la dépense était de Fr 2'265'757,- aujourd'hui elle est budgétée à Fr 3'487'900,- ce qui équivaut à une augmentation de plus de 50 %.*

M. SCHORER : en 1987 l'effectif du personnel était de 37 personnes aujourd'hui il y en a 43.

- *Poste 310 : Fournitures de bureau, imprimerie s'élevaient en 1987 à Fr 48'702,- aujourd'hui elles sont budgétées à Fr 103'800,- donc plus de 100 % environ d'augmentation.*

M. SCHORER : Cela est dû à l'informatique.

- *Poste 311 : Acquisition de mobilier, matériel et machines. Il nous semble que le mobilier doit durer et qu'il ne se remplace pas chaque année au point d'arriver à environ 70 % d'augmentation.*

M. SCHORER : L'augmentation est également due à l'informatisation.

- Poste 318 : Quant aux frais de port, en page 3 de Fr 14'000,- et page 7 de Fr 2'100,- soit un total de Fr 16'100,-. Par rapport à l'année 1991, pour un total de Fr 10'791,-, il nous semble que là encore il y a des économies à faire. Nous arrivons à 67 % environ d'augmentation en 3 ans.

M. SCHORER : La différence est due au courrier A et B.

- Honoraires et prestation de service ont augmenté en 7 ans de près de 100 %.
- Poste 427 : Curieusement, en 1987, les revenus du patrimoine administratif accusaient Fr 637'800,-. En 1993, vous avez budgété des rentrées pour Fr 793'600,- soit une augmentation d'environ 23 %, ce qui correspond à une augmentation annuelle de 3 %. Il serait judicieux de dynamiser.
- Poste 307 : Prestations des pensionnés : il faut penser qu'à l'avenir elles ne feront qu'augmenter.
- Poste 365 : Quant aux Institutions privées, elles ont augmenté ces 7 dernières années d'environ 140 %.

M. SCHORER : Il s'agit des "Bout'Choux" et de la crèche.

- Rubrique 11 : La Police municipale émergeait, dans les comptes 1987, pour Fr 167'398,-. Son coût a donc doublé alors que ses revenus, bien qu'ils ne pourraient ne pas y en avoir du tout, ont diminué de 8,87 % environ. Les frais d'habillement, chaque année, sont-ils indispensables ?

M. SCHORER : Les gardes municipaux ont droit à un uniforme complet et 4 chemises par année, dans ce montant global figure également les indemnités de nettoyages et frais divers.

- Rubrique 14 : Nous constatons que l'Incendie et secours nous coûte désormais plus de 300 % du montant alloué en 1987. Prudence.
- Rubrique 16 : Protection civile, à notre avis, dans les années à venir, les frais devraient, sinon diminuer, rester stationnaires.

M. SCHORER : Effectivement ces frais vont diminuer.

- Rubrique 30 : Encouragement à la culture, à notre sens, la culture reste toujours le parent pauvre. Compte tenu de la morosité ambiante, ne faudrait-il pas investir plus dans le divertissement populaire (concerts, bals populaires, etc.) ?
- Rubrique 34 : Pour la rubrique Sports, il serait judicieux de penser, tel que nous l'avions déjà demandé, à augmenter les billets d'entrée et les abonnements piscine.

M. SCHORER : Un projet est en cours.

- Rubrique 35 : Autres loisirs, nous sommes étonnés d'y trouver encore en 1993, sous chiffre 230, bâtiments des appartements et des sapeurs-pompiers, ainsi que la location de l'auberge communale qui n'ont rien d'un loisir. A ce sujet, nous trouvons scandaleux le fait que ces trois dernières années, une augmentation des locaux des appartements n'excède par 4 %, alors que les jardins familiaux ont subi une hausse de location en trois ans de près de 300 %.

- Rubrique 54 : Les Institutions pour la jeunesse sont une nécessité absolue ainsi que l'Aide sociale, rubrique 58. Nous sommes cependant étonnés de trouver une aide humanitaire à l'étranger pour Fr 105'000,- alors que nous n'avons encore pas envisagé, à ce jour, par exemple, l'abonnement de télévision gratuit pour une personne âgée nécessiteuse ou le paiement de son abonnement de téléphone.
- M. SCHORER : c'est la commission sociale qui attribue l'aide humanitaire à l'étranger.
- Rubrique 67 : Il est inutile de faire des commentaires, sinon que le jour où nous aurons aménagé l'avenue Adrien-Jeandin. Nous en augmenterons encore les charges.
- Rubrique 72 : Traitement des déchets . nous sommes toujours dans l'attente d'informations que nous a promises notre Conseiller administratif délégué. Entre temps, nous constatons, avec regret, que l'on ne sépare toujours pas les déchets à Thônex. Ceci pourrait faire baisser le tonnage tant décrié.
- Rubrique 90 : Impôts, à suivre...
- Rubrique 94 : Charges et revenus des capitaux, enfin des charges qui baissent. Hélas les revenus font de même !
- Plan des investissements : Quant au plan des investissements, il faut simplement se rappeler que lorsque l'on dépense pour des constructions, améliorations ou infrastructures, il faut compter avec les amortissements et les frais d'exploitation, donc surcroît de charges (frais de téléphone trop élevés au Centre sportif Sous-Moulin Fr 13'000,- pour une année).

Mme Babel déclare :

"Les indépendants que nous sommes remerciant le Conseil administratif délégué pour ses explications.

Ils remercient également l'administration communale pour la qualité des documents remis.

Nous, indépendants Chrétiens et Démocrates, restons inquiets pour l'avenir financier de notre commune. En effet, si nous comparons les chiffres 1987 (précédente législature) avec ceux d'aujourd'hui, il apparaît que de Fr 7'822'980,- de dépenses à Fr 17'190'000,- prévus en 1993, l'augmentation est de 2,20 fois supérieure, soit 220 %. Par contre, les revenus 1993 ne sont supérieurs que de 16 %.

En conclusion, à notre avis, certains postes du budget auraient dû être revus à la baisse par la commission des Finances.

Dans sa déclaration de l'année dernière M. Renggli (au nom du PDC) demandait :

- L'établissement du plan quadriennal. Nous venons de le recevoir, grand merci.
- L'étude et la présentation par notre administration d'un rapport à la commission des Finances sur toutes les taxes, redevances et loyers du patrimoine à encaisser susceptibles de hausses éventuelles. Hélas, rien n'est venu à ce jour.
- La préparation et la présentation, à ladite commission, d'un cahier des économies possibles à réaliser dans les différents secteurs. Hélas rien n'est venu à ce jour. Nous le regrettons.

Car Mesdames, Messieurs, les Indépendants Chrétiens et Démocrates que nous sommes, souhaiterions impérativement les documents demandés ci-dessus. Ils les attendent, certains que l'administration communale, cette fois-ci, nous entendra.

La plupart des communes, entre autres Bernex, Plan-les-Ouates, Carouge ont eu, elles, le courage de réaliser d'importantes coupes budgétaires.

Pour cette année, nous vous accordons, disons, le sursis et voterons le budget 1993, conscients que les dépenses mentionnées sont surévaluées et souhaitant que les recettes soient minimisées. Merci."

M. SCHORER : effectivement la commune de Carouge a fait d'une part, d'importantes coupes budgétaires et a augmenté son centime additionnel de 4 cts, et d'autre part, elle présente un budget déficitaire.

M. CORTHESE propose que les comptes soient bouclés fin septembre et que soit faite une estimation pour le dernier trimestre sur cette base.

M. SCHORER prend note et étudiera la faisabilité de cette proposition.

M. GOBET demande si la somme prévue (Fr 10'000,-) pour l'aide aux chômeurs est suffisante.

M. le Président lui répond que la commune possède un fond de réserve (fond de bienfaisance).

M. BOISSONNAS : serait-il possible que le Conseil administratif étudie la création d'une commission ad-hoc représentée par un membre de chaque parti afin que les questions ou suggestions sur le budget soient faites avant le Conseil municipal, plutôt que de les faire le jour de la séance du budget ?

M. DE FELICE relève qu'à Chêne-Bougeries chaque commission discute le budget de son dicastère. Pourrait-il en être de même à Thônex ?

M. SCHORER : le laps de temps qui nous est donné pour établir le budget est court. Ce dernier doit être présenté au Conseil municipal avant le 15 novembre et la commission des finances doit se réunir 15 jours avant. Les derniers chiffres de l'Etat nous parviennent fin septembre.

La parole n'étant plus demandée la délibération suivante est votée :

- Vu les articles 30, al. 1, lettres a), b) et g) et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
- Vu le budget administratif pour l'année 1993 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,
- Vu le rapport de la commission des finances du 27 octobre 1992,
- Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de Fr 17'178'411,- aux charges et de Fr 17'402'800,- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr 224'389,-,
- Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 1993 s'élève à 46 centimes,
- Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de Fr 13'823'000,- aux dépenses, les investissements nets présumés s'élevant à Fr 13'823'000,-,
- Attendu que les investissements nets sont autofinancés par les amortissements économiques inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de Fr 3'734'771,- et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de Fr 224'389,-, ce qui fait ressortir une insuffisance de financement des investissements de Fr 9'863'840,-.

LE CONSEIL MUNICIPAL D E C I D E

- A LA MAJORITE (par 21 voix "pour" et 2 "abstentions"),
1. D'approuver le budget de fonctionnement 1993 pour un montant de Fr 17'178'411,- aux charges et de Fr 17'402'800,- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr 224'389,-.
 2. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 1993 les emprunts qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

4.2. Nombre de centimes additionnels,

M. MAUNOIR rappelle que la fraction libérale avait déjà demandé l'année dernière une baisse du centime additionnel. Nous demandons, instamment, au Conseil administratif de faire en sorte que le budget 1994 soit revu à la baisse, notamment, pour le Centre Sportif et le Centre de Loisirs. Il conviendrait que le Conseil administratif offre un certain montant à ces associations et que ces le gère.

M. DE FELICE donne les conclusions de la commission des Finances sur ce point :

"Le nombre des centimes additionnels a été maintenu à 46, par 8 "oui" et 3 "abstentions"

LE CONSEIL MUNICIPAL D E C I D E

– A LA MAJORITE (par 16 voix "pour" et 7 "abstentions"),

3. De fixer le taux des centimes additionnels pour 1993 à 46 centimes.

4.3. Jetons de présence aux Conseillers municipaux,

M. DE FELICE, rapporteur de la commission des "Finances" du 27 octobre 1992 donne lecture des conclusions de son rapport :

"Les jetons sont maintenus en leur état actuel par 8 "pour" et 3 "abstentions".

M. MAUNOIR propose un super jeton de présence pour le rapporteur de la commission des finances, qui se donne beaucoup de peine, malgré, qu'il ait omis de le mentionner sur la liste des présences de la dernière commission.

La parole n'étant plus demandée la délibération suivante est votée :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre v), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le projet de budget 1993,
- **A LA MAJORITE** (par 19 voix "pour" et 5 "abstentions"),

**LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E**

1. De fixer, pour 1993, le montant des jetons de présence aux Conseillers municipaux à Fr 35'000,- (trente-cinq mille francs).

4.4. Fixation de la taxe professionnelle minimale à Fr 30,-.

M. DE FELICE, rapporteur de la commission des "Finances" du 27 octobre 1992 donne lecture des conclusions de son rapport :

"La commission rappelle que le montant de Fr 30,- est apparu comme un minimum, par conséquent il est voté à l'unanimité" .

La parole n'étant pas demandée M. le Président donne lecture de la délibération suivante :

- Vu l'article 30, al. 1, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu l'article 308 b, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
- **A L'UNANIMITE,**

./.

(suite) :

**LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E**

1. De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 1993 à Fr 30,-.

5. Désignation des présidents et vice-présidents des locaux de vote pour 1993.

M. DE FELICE précise pour Thônex I :

- Concernant la votation du 14 novembre 1993 : le 2e suppléant de la présidente est M. DE FELICE.
- Quant à la votation du 17 octobre 1993 : la 1ère suppléante du vice-président est Mme Chantal BANDERET.

Suite à ces précisions la délibération suivante est votée :

- Vu les articles de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982, concernant les nominations des présidents, vice-présidents et suppléants des bureaux de vote,
- Vu les propositions présentées par les diverses fractions politiques représentées au Conseil municipal pour la répartition de ces charges pour les bureaux de vote de Thônex I et de Thônex II,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- **A LA MAJORITE** (par 21 voix "pour" et 2 "abstentions"),

**LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E**

1. D'approuver les listes des candidats aux présidences, vice-présidences et suppléants des locaux de vote de Thônex I et de Thônex II, pour 1993 qui se présente comme suit : (voir annexe)

6. Constitution de servitudes de canalisations de gaz, d'eau potable et d'électricité au profit des Services Industriels sur la parcelle 3868.

Mme LEON, rapporteur de la commission "Etudes & Urbanisme" du 3 novembre 1992 donne lecture des conclusions de son rapport :

"La commission donne son aval à l'unanimité à la constitution des servitudes de canalisations d'eau potable, de gaz et d'électricité au profit des Services Industriels sis sur terrain de l'école Adrien-Jeandin".

La parole n'étant pas demandée la délibération suivante est votée :

- Vu l'art. 30, lettre k) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le plan de servitude établi par MM. J.-P. KUHN et J.-C. WASSER SA, géomètres officiels,
- Vu la demande de l'étude de Mes Marc PICTET et Emmanuelle EARDLEY-MOSSAZ,
- Vu le préavis favorable de la commission Etudes & Urbanisme du 3 novembre 1992,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- **A L'UNANIMITE,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E**

1. De constituer les servitudes suivantes :

- canalisation de gaz, au profit du droit de superficie inscrit sur la parcelle 5546, sur la parcelle 3868 propriété de la commune de Thônex,
- canalisation d'eau potable, au profit des Services Industriels de Genève, sur la parcelle 3868 propriété de la commune de Thônex,
- canalisation d'électricité, au profit des Services Industriels de Genève, sur la parcelle 3868 propriété de la commune de Thônex,

./.

(suite) :

2. De désigner Messieurs les Conseillers administratifs pour signer tous actes nécessaires à cette opération.

7. Modification des statuts des sauveteurs auxiliaires. Discussion. Vote.

M. DE BAY, Chef des sauveteurs-auxiliaires de Thônex, précise que cette adjonction de paragraphe à l'article 3 des statuts, est dans le but de pouvoir accepter toutes les bonnes volontés et demandes d'adhésion qui n'ont pas soit, le lieu de domicile soit, le temps de résidence voulu sur la commune.

La délibération suivante est votée :

- Vu les statuts des sauveteurs-auxiliaires de Thônex, acceptés lors de la séance du 4 octobre 1977, modifiés le 30 mars 1982 et le 31 mars 1992,
- Vu le projet de modification de l'art. 3, des statuts, décidé par l'assemblée générale extraordinaire du corps des sauveteurs-auxiliaires du 7 septembre 1992,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- **A L'UNANIMITE,**

LE CONSEIL MUNICIPAL D E C I D E

1. D'accepter la modification de l'art. 3, des statuts des sauveteurs-auxiliaires, par l'adjonction d'un 3ème alinéa, dont le texte est le suivant :

Art.3 "Le candidat doit être citoyen suisse, âgé de 18 ans au moins et de 58 ans au plus. Il doit habiter la Commune, réunir les conditions morales et physiques nécessaires.

Toutefois, un citoyen de nationalité étrangère peut présenter sa candidature pour autant qu'il justifie d'un séjour continu de plus de cinq ans dans la Commune.

Les candidatures dérogeant aux conditions de lieu de domicile ou au temps de résidence sur la Commune, doivent être acceptées par une majorité de deux tiers des membres du Corps".

8. Projet de délibération

Aucun projet n'a été déposé dans le délai de 10 jours.

9. Communications et propositions du Conseil administratif

9.1. M. SCHORER, Maire

Remercie le Conseil municipal d'avoir voté le budget ainsi que le personnel communal de l'avoir établi. Maintenant je vais peaufiner une autre partie de mon dicastère c'est-à-dire la culture et au début de l'année je vous remettrais un plan de la culture pour les trois ans à venir.

9.2. M. FORNERONE, Vice-président du Conseil administratif

9.2.1. Fait remarquer que le Conseil administratif a reçu une lettre d'un citoyen avec photocopie d'une partie du procès-verbal de la commission de circulation du 31 octobre 1991. Il rappelle le secret de fonction et que les documents passés en commission ne doivent pas être transmis.

9.2.2. Le Conseil administratif a organisé une séance d'information pour le début des travaux des aménagements Jeandin. Une circulaire a été distribuée aux voisins de ce périmètre et trois personnes se sont présentées.

9.2.3. Une autre séance d'information a eu lieu à la Salle des Fêtes ce soir concernant le début des travaux de forage géothermique sur les communaux d'Ambilly.

9.2.4. Le chantier des EPSE vient de démarrer à l'avenue Jeandin.

9.2.5. La piscine couverte sera mise à disposition des habitants au début décembre 1992. Les Conseillers municipaux seront conviés à l'inauguration.

- 9.2.6. Concernant la route d'Ambilly le Conseil administratif a envoyé un questionnaire aux riverains. Ces questionnaires sont rentrés et les commissions de Circulation et Etudes & Urbanisme seront convoquées afin d'étudier ce qu'il y aura lieu d'entreprendre pour satisfaire les usagers de cette route.
- 9.2.7. Suite à une demande formulée lors du dernier Conseil municipal concernant les riverains du chemin du Foron qui déposent leurs poubelles d'une manière prématurée, un "tous ménages" leur sera adressé la semaine prochaine afin remédier à ce problème.

9.3. M. PIAZZALUNGA, Conseiller administratif

- 9.3.1. L'allocation de Noël des personnes de l'OAPA sera augmentée.
- 9.3.2. Suite à l'enquête des "Maillons du coeur", nous convoquerons en début d'année les gens qui ont aimablement répondu à notre appel.
- 9.3.3. Vingt personnes du 3e âge seraient intéressées à participer à un séjour aux bains de Saillon.
- 9.3.4. Au Centre Sportif, trois commissions ont été créées à savoir :
- Une commission chargée de l'organisation du 10e anniversaire.
 - Une commission pour attribuer le Mérite sportif.
 - Enfin, une commission qui a pour but de se pencher et de réfléchir sur l'échec de la 3e étape. Et de faire des propositions pour éventuellement la poursuivre.

9.3.5. Après Neuchâtel et Lausanne c'est Genève qui est chargée de piloter le TELETHON-SUISSE (récolte de fonds pour la recherche contre la myopathie). Il est prévu les 4 et 5 décembre prochains. Les communes peuvent participer à cette action et les personnes intéressées à tenir des stands sur notre commune s'adressent soit à Mme la présidente de la commission sociale soit à moi-même.

9.3.6. Le bouquet des bâtiments des pompiers et du centre de voirie est prévu le 20 novembre à 17h. les Conseillers municipaux sont cordialement invités.

M. le Président signale, qu'en ce qui concerne le TELETHON, un stand sera tenu par la compagnie des sapeurs-pompiers sur la place de Graveson.

D'autre part, il a demandé à M. FORNERONE la possibilité, vu l'importance du chantier des forages géothermiques, d'organiser pour les Conseillers municipaux la possibilité de visiter ce début de chantier en plusieurs étapes.

10. Propositions individuelles et questions.

M. DE BAY a été interpellé par une connaissance qui lui a fait des reproches concernant les concepts de circulation. Il estime inadmissible, comme l'a souligné M. FORNERONE, de divulguer des documents de commission, et espère que cela ne se reproduira pas.

M. le Président rappelle que toutes les discussions de commission sont à huis-clos. Toutes décisions de commission ne doivent pas sortir avant d'être passées au Conseil municipal.

Il est précisé à M. DE FELICE que le lancer de la Pierre-à-Bochet a bien eu lieu lors des promotions 1992.

M. DE FELICE relève que le Conseil administratif a décidé de verser une somme de Fr 5'000,- pour l'aide à la Somalie par le biais de la Chaîne du bonheur. Or, il semblerait que seule, la moitié des sommes reçues ait été versée. L'autre moitié aurait été gardée et thésaurisée par la Chaîne du bonheur, les quatre associations principales organisant cette chaîne concernant l'autre moitié pour financer leur propres projets.

Serait-il possible que la Mairie écrive à la Chaîne du Bonheur en posant très précisément la question de savoir ce qui est fait de cet argent ?

M. PIAZZALUNGA s'étonne de ces faits car il pense que la Chaîne du bonheur est une institution sérieuse. Mais, le Conseil administratif interviendra pour savoir si tous les fonds ont été versés pour la Somalie.

M. COLLAUD : les habitants de Val-Thônex ont appris que l'antenne placée à l'école Adrien-Jeandin sera supprimée, ces gens sont inquiets car ils devront obligatoirement passer par le télé-réseau, qu'en est-il ?

Le Conseil administratif n'est pas au courant mais prend note de cette remarque et s'informerait si ces rumeurs sont fondées.

M. SOMMARUGA rappelle qu'en commission et au Conseil municipal il avait indiqué qu'il fallait intégrer une clause dans la concession qui prévoyait la résolution de ce genre de conflit.

Si tout le monde est d'accord d'avoir le télé-réseau il n'y a pas de problème, mais s'il y a une division entre les locataires cela crée des tensions. Malheureusement, on a pas voulu proposer à Télé-Thônex la manière de faire qui respectait les uns et les autres. Lorsque l'on s'approchait d'un immeuble où il y avait des divergences sur le télé-réseau, et il est exact qu'à Val-Thônex il y a des préoccupations. Un certain nombre de personnes ont installé des antennes paraboliques sur leur balcon avec un certain investissement, et dans des votes majoritaires des PPE, voire par la décision des propriétaires, se faire imposer un télé-réseau avec l'obligation de payer un abonnement.

M. SOMMARUGA est surpris que personne du Conseil administratif ne soit intervenu au sujet de la crèche de Thônex "Les Coccolets", car il s'agit là d'un sujet sérieux.

Si l'on se réfère aux articles parus dans la presse, et aux informations données à la commission Oeuvres pour la jeunesse tout semble bien se passer à l'exception de quelques aménagements à revoir. Or, la situation est bien différente.

Je m'étonne que le Conseil municipal, la commission de la jeunesse et la commission de gestion de la crèche n'aient pas été informés de ce qui se passe réellement.

M. PIAZZALUNGA m'a donné des renseignements rassurants, mais ces renseignements sont loin de refléter la réalité.

J'ai entrepris des démarches et obtenu copie d'un rapport rédigé par la Protection de la jeunesse sur la crèche des "Coccolets". J'ai également copié de lettres dont une émanant du Service santé jeunesse adressée à Mme SCHMUTZ.

Je suis sous le choc car en lisant le rapport sur la crèche de Thônex, j'apprends :

1. Que certains aménagements intérieurs sont inadéquats. Or, le Conseil administratif a engagé une responsable à la fin du printemps 1992 pour surveiller la réalisation des travaux et préparer un projet pédagogique. Cette personne n'a pas été à même de voir les problèmes qui ont surgi dans cette crèche au niveau des aménagements intérieurs (cuvettes WC d'adultes, robinets trop élevés, extincteurs à la hauteur des enfants). Je m'étonne qu'une directrice de crèche, que l'on a choisie – je l'imagine – pour ses compétences, n'ait pas pu voir d'emblée ces problèmes.
2. Qu'il y a un revêtement de moquette dans toutes les salles d'eau, difficilement lavable, et que tant que la moquette n'est pas changée, le personnel éducatif et les parents ne rentrent pas avec les souliers de ville.
3. Qu'il y a également des problèmes d'aménagement à l'intérieur des locaux par rapport aux meubles.
4. Et que l'aménagement du jardin attenant à la crèche est dangereux et n'offre pas les garanties minimales quant à la sécurité des enfants.

Par ailleurs, l'accès du jardin a été interdit par le service de sécurité et de salubrité en date du 16 septembre 1992 et jusqu'à la fin des travaux demandés. Or, cette interdiction n'a pas été respectée ; il en va de la responsabilité de la Mairie et des Conseillers municipaux qui sont dans la commission de gestion.

5. En ce qui concerne la gestion de la crèche, Mme DANDELOT, infirmière de santé publique, s'est rendue sur place et a constaté qu'il y avait beaucoup d'absence à la suite à une épidémie de gastro-entérite. Elle a également constaté que le lavage des mains n'est pas un acte très usité et que lors du change, la prévention efficace des maladies transmissibles requiert quelques modifications dans la manipulation de routine.

Il a fallu prendre immédiatement des mesures adéquates pour modifier un état de fait qui était à l'origine des maladies, soit l'entassement des matelas les uns sur les autres. Il en ressort du rapport de Mme DANDELOT que les draps, les oreillers et les linges ne sont pas personnels.

Je m'étonne qu'une personne compétente puisse agir de cette manière-là et créer une situation de danger.

6. Que plusieurs enfants ont été renvoyés, soit pour collaboration difficile avec les parents, soit en raison de comportements ou d'une intégration plus difficile que celle des autres enfants.

Ces renvois sont particulièrement choquants. Et la manière de faire de la directrice nuit fortement à la réputation de la crèche.

De tout cela, il ressort que la personne engagée ne possède pas les qualifications requises pour diriger une crèche : aucune expérience en institution pré-scolaire, aucune expérience professionnelle avec des enfants, pas de connaissance particulière en pédagogie.

La protection de la jeunesse a ouvert une enquête, le rapport en découlant sera remis à M. FOLLMÉ.

J'estime que si une crèche s'ouvre et qu'un effort est fait pour l'intégration et l'appui à des parents, il est inadmissible qu'au départ on se mette à dos l'administration. L'autorisation d'exploiter n'a pas été donnée et le risque existe que cette crèche se voit fermée. L'autorisation du Département des travaux publics n'a également pas été donnée.

Ce qui m'a le plus surpris MM. les Conseillers administratifs, c'est que l'on ait pas auditionnés les candidats ou candidates éventuels au poste de directrice. Ce qui voudrait dire que la directrice actuelle a été choisie sur un dossier.

Il est urgent de convoquer le comité de gestion de la crèche, qu'on le mette en possession de tous les documents, que tous les problèmes soient examinés et, s'il le faut, convoquer la commission de la jeunesse pour faire le point.

M. PIAZZALUNGA répond point par point à M. SOMMARUGA :

A. Comité de gestion :

Ce Comité n'est pas encore créé puisque la Fondation va se réunir le 16 novembre à 18h. Suite à cette séance, elle formera son comité de gestion.

En effet, nous avons reçu Mmes HORNEFFER et CRAMER, qui nous ont fait part de la lettre que M. SOMMARUGA a en sa possession. Suite à cela nous avons établi un rapport. Ce que je reproche, c'est que la Protection de la Petite Enfance est un institut aussi inutile qu'inefficace. D'autres communes ont les mêmes problèmes avec cette institution ! Ce sont des gens qui sont là uniquement pour justifier un salaire et, je le répète, n'ont aucune compétence.

B. La lettre de Mme HORNEFFER :

A ce jour, nous n'avons reçu aucune lettre de protestation des parents à la Mairie.

Nous n'avons pas attendu les commentaires de Mmes SCHMUTZ et CRAMER, pour constater que l'aménagement intérieur présentait des malfaçons (aucun procès intenté à M. CHALUT, architecte, nous avons retenu le paiement des factures car nous estimons que le travail n'était pas conforme à nos souhaits). La commune et la directrice ont elles-mêmes mis en garde l'architecte. Les enseignantes de la petite enfance, (en date du 2 octobre lors de leur **seule** visite) et la commission sociale de la commune de Meyrin (en date du 14 octobre lors de la visite des lieux) nous ont indiqué que ce problème existait dans différentes crèches par rapport aux aberrations des architectes, entre autres la Grotte Bleue, constamment en travaux.

Il a été reproché le fait que les travaux n'aient pas encore commencés, c'est un problème de la commune. La commune a elle même suggéré de suspendre la sortie des enfants, sauf exception et avec l'accord du Conseiller administratif délégué. Les enfants sont sortis un moment avant les repas de midi les jours où il faisait beau.

Nous n'avons pas à communiquer à cet institut le calendrier des travaux. Quand ils seront terminés ses représentants pourront se rendre sur place et vérifier la conformité des transformations.

Les enfants n'ont pas été renvoyés pour intégration difficile. Les parents n'ont pas respecté le règlement de la crèche établi par la commune et rendaient les contacts impossibles avec le personnel.

En outre, une maman a été injurieuse, non contente de ne pas respecter les jours de placement convenus par elle-même. De plus, elle n'a jamais payé la pension de ses enfants. Je souhaite, également, connaître les noms des parents qui se sont plaints. Nous constatons, à ce jour qu'aucune plainte n'a été faite à la Mairie.

La directrice est tout-à-fait consciente du rôle social de la crèche et des besoins des enfants. Elle fait tout pour arranger les parents : ceux qui pour des raisons, en rapport avec leur situation ne peuvent plus payer leur pension, continuent à y mettre leurs enfants (en rapport avec le service social de la Mairie). Une petite fille n'ayant pas les critères de santé pour fréquenter la crèche y est admise et particulièrement entourée par le personnel malgré les difficultés que présente l'attitude des parents.

Mauvais traitement vis-à-vis de l'enfant n'ayant pas été résolu par le service de Mme DANDELOT depuis plusieurs années. Déjà gros problèmes dans d'autres crèches (par exemple la crèche des 3 Chênes). Attitude envers les parents : Mme DANDELOT demande à la directrice d'appeler la police lorsque le père se présente ivre.. Quel est le rôle pour une crèche par rapport au manque de compétences du Service Santé de la Jeunesse ?

Il est indispensable de connaître de nom de cette personne.

La directrice a un excellent contact avec tous les parents dont les enfants fréquentent la crèche et n'a jamais jugé des gens. Elle a toujours une discussion saine en rapport avec le bien être de l'enfant. Il est également indispensable de connaître les noms des parents qui se plaignent. Jusqu'à ce jour nous n'avons toujours pas connaissance des noms des plaignants. Parce que les on-dits c'est très facile, M. SOMMARUGA !

Graves accusations qui méritent l'obligation de communiquer également le nom des parents.

La directrice respecte à la lettre les consignes d'hygiène et des crèches. La crèche possède tous les produits nécessaires selon la liste des recommandations et même au delà.

Les programmes d'activités sont exposés chaque semaine sur le tableau d'informations aux parents dans l'entrée de la crèche et le projet pédagogique basé sur l'éveil de l'enfant par la méthode FREYNET est respectée.

De nouveau, étant donné que les contacts avec les parents des "petits" sont amicaux, la directrice doit connaître les noms des gens ou parents qui auraient à se plaindre de ce groupe où les petits s'épanouissent particulièrement bien.

Le 19 octobre dernier, la directrice a été convoquée par le Service de Protection de la Jeunesse, Mmes SCHMUTZ et CRAMER. Elle a été constamment agressée et a pu constater que les propos qu'elle entendait étaient le fruit d'une vengeance de personnes ayant quitté la crèche. Ces dames se servaient de médisances pour démolir et à la limite lui suggéraient de se défaire d'un nurse, qu'elles ont jugée incapable et sans expérience, alors que cette personne est très qualifiée et donne une immense satisfaction par son travail et son attitude envers l'équipe et les parents (ces dames ne se sont même pas données la peine de lire son curriculum vitae).

Quant à l'endormissement, la directrice estime que tout se passe bien. Mme DANDELOT est venue à la crèche peu après l'ouverture, et, au moment de l'intégration des enfants. Pour une "professionnelle" quel manque de discernement, M. SOMMARUGA !

De nouveau, la collaboration avec les parents est excellente, les limites (que personne ne posent, puisqu'il n'y a pas lieu) sont tout à fait respectées.

La directrice se pose la question, de savoir comment on peut affirmer une chose pareille, sans jamais avoir assisté au fonctionnement de la crèche (visite de Mme SCHMUTZ du 28 août 1992 uniquement) sans avoir vu de parents.

La directrice n'a jamais fait part de problèmes importants avec les relations d'équipe lors de "l'interrogatoire" du 19 octobre. Elle confirme avoir pris la décision de renvoyer la cuisinière (cela fait partie de son contrat), et pour de justes motifs. Où est le problème ?

Le licenciement qui a eu lieu (cuisinière) était nécessaire par rapport au bien-être alimentaire et hygiénique des enfants et de l'équipe.

Si la crèche accueille peu d'enfants, c'est sur recommandations de Mmes SCHMUTZ et CRAMER. Il y a une liste d'attente. La directrice ne fait que respecter ces recommandations. Quant aux horaires, comme dans toutes les crèches, (selon tableau de la Délégation de la Petite Enfance) ils sont faits en fonction des besoins des parents. Horaires difficiles à gérer, qu'est-ce que cela veut dire ? Les critères d'admission ont été définis par la commission Oeuvres pour la Jeunesse de la commune de Thônex. La directrice applique ces directives à la lettre.

La directrice m'a confirmé sa volonté de prendre à part à des stages de formations continues (si nécessaire) et souhaite être en parfait accord avec la Fondation en faveur de la Jeunesse de Thônex.

C. Lettre de Mme DANDELOT – Service Santé de la Jeunesse :

La directrice tient avant tout à souligner que c'est elle-même qui a convoqué Mme DANDELOT pour le problème d'une petite fille présentant des troubles de comportement ainsi qu'une autre petite fille (cas de mauvais traitement). Elle ne le savait pas à l'époque, mais était préoccupée par cette enfant. C'est par la suite qu'elle a appris par Mme DANDELOT que celle-ci n'avait jamais trouvé de solutions pour cette enfant ainsi que pour sa soeur aînée. Suite à cette entrevue, Mme DANDELOT est revenue à la crèche.

Ni la nurse, ni la directrice n'ont refusé de gérer le problème d'intégration. Cette histoire est celle d'une famille négative par rapport à la crèche. D'ailleurs la directrice me confirme que cette famille a trouvé une crèche où les enfants ont été parfaitement intégrés dès le premier jour. On ne connaît toujours pas le nom de la crèche en question !

La directrice me confirme que toutes les intégrations, même les plus difficiles, ont été réussies.

Il semble que Mme DANDELOT ne dit pas la vérité. La directrice lui a fait part de la décision d'interdire le jardin en lui précisant que les enfants ne sortaient qu'un moment avant les repas, lorsqu'il faisait très chaud.

Toujours en rapport avec des familles qui allaient et venaient dans cette crèche à tous moments de la journée, (malgré les recommandations, justement par rapport à l'intégration des enfants, les leurs et ceux des autres), il a été envisagé de fermer la porte à certains moments de la journée, comme cela se fait dans certaines crèches, uniquement pour préserver les enfants, qui à cette période pleuraient chaque fois que des adultes se présentaient. (problèmes d'intégration). Ces familles ont posé de nombreux problèmes.

Il n'y a jamais eu de problèmes d'allergies alimentaires, mais des enfants ayant eu ce virus général, provoquant un dérangement intestinal (période octobre 92) comme partout ailleurs, crèches, familles, etc.

Les enfants présentant une allergie alimentaire à leur naissance sont suivis. La nourriture est adaptée à leur cas et il n'y a jamais eu de problèmes avec eux.

L'équilibre alimentaire est parfaitement respecté à la crèche. Toutes les mesures à prendre en cas de maladies transmissibles sont scrupuleusement respectées. Aucun cas de gastro-entérite, mais comme souligné plus haut, un dérangement dû à un virus extérieur. Certains parents, ainsi que le personnel de la crèche l'ont également attrapé, sans pour cela dormir sur la literie d'enfants (j'ai constaté que le personnel se lave consciencieusement les mains).

Comment Mme DANDELOT peut-elle porter un diagnostic aussi affirmatif sans avoir jamais examiné un seul de nos enfants. Si tel était le cas, en serait-elle capable ? Puisque, vous le savez, une infirmière n'a pas le droit de donner un diagnostic.

La directrice n'est pas responsable du fait de la moquette, par contre, elle a pris toutes les mesures d'hygiène nécessaires.

La seule personne ayant prévu une bassine pour laver les mains des enfants ne fait plus partie de la crèche. Tous les enfants sont soigneusement débarbouillés, mains, figure, dents au lavabo, avant et après les repas, y compris les activités et les goûters, etc.

La poubelle à proximité des lavabos a toujours existée. Est-ce là un sujet de préoccupations graves pour délivrer une autorisation... sans commentaire....

- L'hygiène des petits est parfaitement respectée, après chaque change, l'enfant est lavé, y compris les mains ainsi que chaque fois qu'il mange ou goûte, (matin, midi, après la sieste et après le goûter). Les jouets et biberons sont désinfectés au "baby safe" tous les jours.
- Un désinfectant pour les mains est mis en place dans chaque groupe en plus du savon désinfectant. Que faire de mieux, tous les produits sont désinfectants, également ceux pour laver le sol des WC, lavabos, table à langer (produits spécifiques).
- Pour le change des enfants, tous les moyens sont mis en place pour éviter toutes maladies transmissibles, la directrice a elle-même attiré l'attention de Mme DANDELOT par rapport à un enfant qui aurait pu être contagieux pour d'autres.
- De nouveau, la directrice n'est pas responsable des fantaisies de l'architecte par rapport à la table à langer. Chaque enfant dispose d'une literie personnelle, draps de dessous, oreiller, couverture. Ce problème est aujourd'hui complètement réglé.
- Le cas concernant les portes fait partie des différentes modifications prévues. Il ne met pas en cause la sécurité des enfants. Je ne suis pas certain que cela soit un réel problème.
- Les matelas de sieste sont conformément empilés, et traités au "Buraton" après chaque usage. La literie ne touche jamais le drap de l'autre lit. Je l'ai vérifié lors d'une visite à la crèche. Pas de gastro-entérite.

D. Conclusions :

Je suis au regret de constater que cette évaluation n'est pas objective, mais suggérée : elle met en cause tout le personnel de la crèche. Je propose une réunion avec tout le personnel et ceci dans les plus brefs délais, pour ne pas détériorer l'excellente ambiance de la crèche.

Quand vous entendez une version de gens, M. SOMMARUGA, qui ont de magnifiques diplômes, la première chose à faire c'est d'aller sur place et de se rendre compte soi-même. Lorsque Mmes SCHMUTZ et CRAMER sont venues mercredi à 16h.30 en présence du Maire, je me suis permis de leur demander combien de fois elles étaient venues à la crèche. Leur embarras était très grand elles n'y étaient jamais venues.

D'autre part, nous avons reçu une lettre nous annonçant la visite ce matin de Mme SCHMUTZ avec une de ses collègues pour constater le fonctionnement de la crèche. Ces dames sont arrivées à 7h. et sont reparties à 12h.45 en félicitant la directrice, le personnel diplômé, et en disant que c'était une crèche modèle et qu'elles se permettraient de revenir pour évaluer les groupes des "moyens" et des "grands".

Je pourrais continuer encore, mais ce soir, je suis scandalisé, aussi par le fait de vos remarques et je me permets de vous dire, M. SOMMARUGA, avant d'émettre des avis et d'écouter un seul avis, la moindre des choses était de vous rendre vous-même sur place, de faire votre enquête avant de débiter des choses qui sont une atteinte à la personnalité des gens.

M. SOMMARUGA : premièrement, concernant le choix de la personne nommée directrice et la procédure pour l'engager, je constate que mon intervention n'a pas été contestée. Deuxièmement, je me suis basé sur des rapports établis par des services de l'administration publique. Et je ne pense pas comme vous le prétendez, M. PIAZZALUNGA, que tout un département comme la protection de la jeunesse est fait d'incapables et de gens qui montent des cabales systématiquement pour nuire à l'entourage.

M. PIAZZALUNGA ne met pas en cause l'ensemble de la Protection de la Jeunesse mais certaines personnes travaillant à la Protection de la Jeunesse, nuances.

M. SOMMARUGA remarque : vous avez indiqué que les personnes qui travaillaient étaient des gens qui étaient uniquement là pour justifier leur salaire. Les personnes qui travaillent dans ce département ont quand même une formation qui est bien différente de la mienne et de la vôtre, M. PIAZZALUNGA. Cette formation leur permet d'avoir une appréciation plus proche de la gestion et de ce qui se passe dans une crèche.

Je tiens à préciser que dans mes déclarations et dans mes conclusions je n'ai pas demandé de faire une enquête ou de mettre à la porte qui que ce soit. J'ai simplement demandé que l'ensemble du dossier soit remis sur la table afin que la commission et le comité de gestion puissent en discuter.

Il serait correct que tout ce dossier soit remis aux Conseillers municipaux afin de faire le point.

Pour conclure, si aujourd'hui on en arrive à avoir un rapport de la protection de la jeunesse et un rapport municipal, c'est que effectivement sur place il y a des problèmes. Vous n'avez pas obtenu l'autorisation d'exploiter au niveau de la Protection de la Jeunesse et au niveau du Département des Travaux Publics.

L'ensemble des partis autour de cette table voulait une crèche et il ne faudrait pas que, demain, on vienne nous dire cette crèche ne peut fonctionner. Ce serait dommage pour les enfants et l'effort des municipaux et dommage pour l'image de la commune.

M. PIAZZALUNGA précise que nous n'avons pas besoin d'une autorisation pour exploiter une crèche (par exemple la crèche des 3 Chênes fonctionne sans depuis de nombreuses années).

M. le Président demande que cette information continue à la commission de la jeunesse et que le Conseil municipal soit tenu régulièrement au courant de son évolution.

M. PIAZZALUNGA : si nous avons demandé une audience, c'est uniquement parce que le Conseil administratif est choqué de l'attitude d'un service officiel de M. FOLLMI. Je pense que le but de la Protection de la Jeunesse n'est pas de mettre les bâtons dans les roues puisque tout le monde souhaite qu'une crèche se réalise.

M. GOBET : M. PIAZZALUNGA, vous n'avez pas répondu à une question précise sur l'engagement de la directrice. Plusieurs personnes ont postulé et n'ont pas eu de réponse et on ne leur a pas retourné leur dossier. Est-ce correct ?

M. PIAZZALUNGA : les réponses ont été faites par le secrétariat de la Mairie.

M. SOMMARUGA n'est pas d'accord avec cette réponse et donne lecture d'une lettre de Mme BETRISEY qui affirme n'avoir pas reçu de courrier de la Mairie.

M. DE BAY regrette d'assister à un duo. Certaines personnes ont le privilège d'avoir des documents que les autres conseillers municipaux n'ont jamais eus.

Mme BABEL, aimerait savoir où en sont les tractations avec Thônex-Village ?

M. FORNERONE, précise qu'il n'y a pas de tractation puisque c'est une affaire privée mais il est prévu que les architectes viennent nous présenter leurs esquisses et avant-projets dès qu'ils seront établis.

Mme BABEL, peut-on connaître les résultats des sondages effectués à la route d'Ambilly ?

M. FORNERONE, les résultats de ce sondage seront communiqués lors de la séance réunissant les commissions "Etudes & Urbanisme" et "Circulation".

Mme LEON rappelle la visite de l'école du Pont-Bochet aura lieu le samedi 21 novembre à 9h.45.

M. RENGGLI : nous souhaiterions que le Conseil administratif présente lors de toutes propositions de construction (réalisation nouvelle) une étude parallèle des frais d'exploitation de l'objet. A cet effet, nous invitons le Conseil administratif à étudier cette proposition et à donner une réponse à ce conseil dans les meilleurs délais.

D'autre part, notre rôle n'est pas d'investir dans le somptuaire mais dans l'utilitaire. Le secteur privé ne peut plus réaliser des logements sociaux prenons donc le relais.

Le parc immobilier communal est maigre pour une cité de 10.000 habitants. A notre avis il a été négligé c'est la raison pour laquelle j'avais proposé l'année dernière de proposer l'augmentation de la subvention de la Fondation communale de Fr 500'000,– voir Fr 1'500'000,--. Apparemment nos comptes 1993 ne nous le permettent plus aussi nous proposons que le surplus éventuel de l'excédent de recette soit versé à ladite Fondation ceci afin de lui donner les moyens d'acquérir des biens immobiliers à l'usage d'habitation exclusivement.

M. FISCHER signale que plusieurs luminaires à la rue de Genève sont éteints depuis plus d'un mois.

M. FORNERONE précise à M. RENGGLI que les plans localisés de quartier sont la zone industrielle de la route de Jussy et au chemin Etienne–Chennaz une pension pour personnes âgées.

M. RENGGLI estime que l'arrêt du bus 31 au niveau du cimetière est dangereux.

– M. FORNERONE l'informe qu'un giratoire sera créé à cet endroit.

M. DE BAY demande que l'horloge de mise en tension de la lumière de la vitrine du Chêne–Vert soit réglée à l'heure d'hiver.

M. RENGGLI : qu'en est-il de la gratuité du parking de la salle des fêtes ?

- M. FORNERONE : nous avons reçu ce jour une réponse de l'OTC qu'une commission a été formée pour régler les problèmes des parkings publics.

Mme BABEL : quel sera le locataire de la maison SAVOY ?

- M. SCHORER : le contrat n'est pas encore signé mais ce sera sans doute l'Université de Genève.

La séance est levée à 23h.25.

Le Président :

Jean-Claude ZOGG

Le Secrétaire :

Claude ROSSIER

Le Secrétaire-rédacteur :

Philippe GUEX

ATTRIBUTION DES LOCAUX DE VOTE 1993

THONEX I	7 mars 1993 Vote fédéral	6 juin 1993 Vote fédéral	26 septembre 1993 Vote fédéral	17 octobre 1993 Grand Conseil	14 novembre 1993 Conseil d'Etat	28 novembre 1993 Vote fédéral
Président	PDC M. Edoardo CROCE	ECOLOGISTE M. Henri GOBET	LIBERAL M. Henri CORTHESEY	RADICAL M. GRANDGIRARD	SOCIALISTE Mme Ch. BANDERET	RADICAL M. Sigurd MAXWELL
1er suppléant Président	PDC Mme Anne LEON	ECOLOGISTE M. Claude ROSSIER	LIBERAL M. Michel COLLAUD	RADICAL M. Gérard BOURQUI	SOCIALISTE M. Rudy JAUSSE	RADICAL M. José FISCHER
2e suppléant Président	PDC M. Philippe DECNEY	ECOLOGISTE M. J. SCHNEIDER	LIBERAL M. J. BOISSONNAS	RADICAL M. Sigurd MAXWELL	SOCIALISTE M. Alain DE FELICE	RADICAL Mme Nadia MAZZOLI
Vice- président	SOCIALISTE M. Carlo SOMMARUGA	RADICAL M. Yves-Pierre DE BAY	PDC M. Gérard GOBET	SOCIALISTE M. Luc POUILLY	LIBERAL Mme M.-Cl. GATTONI	LIBERAL Mme Isabelle ROCHAT
1er suppléant v-président	SOCIALISTE M. Bernard BANDERET	RADICAL Mme A. PIFFARETTI	PDC M. Philippe DECNEY	SOCIALISTE M. Chantal BANDERET	LIBERAL M. J. BOISSONNAS	LIBERAL M. Michel COLLAUD
2e suppléant v-président	SOCIALISTE M. Sébastien JOLY	RADICAL M. M. CONSTANTIN	PDC M. Benoît CURRAT	SOCIALISTE M. Carlo SOMMARUGA	LIBERAL M. Michel COLLAUD	LIBERAL M. J. BOISSONNAS
THONEX II	7 mars 1993 Vote fédéral	6 juin 1993 Vote fédéral	26 septembre 1993 Vote fédéral	17 octobre 1993 Grand Conseil	14 novembre 1993 Conseil d'Etat	28 novembre 1993 Vote fédéral
Président	ECOLOGISTE M. Claude ROSSIER	LIBERAL M. ALVEZ de SOUZA	RADICAL M. NIEDERHAUSER	LIBERAL M. ALVEZ de SOUZA	ECOLOGISTE M. J. SCHNEIDER	PDC Mme J. CHEVROLET
1er suppléant Président	ECOLOGISTE M. Henri GOBET	LIBERAL M. Patrick GAUTIER	RADICAL M. Cédric PAYCHERE	LIBERAL M. André JOMINI	ECOLOGISTE M. Claude ROSSIER	PDC M. Denis HENRY
2e suppléant Président	ECOLOGISTE Mme B. SCHNEIDER	LIBERAL M. André JOMINI	RADICAL Mme GRANDGIRARD	LIBERAL M. Patrick GAUTIER	ECOLOGISTE Mme B. SCHNEIDER	PDC M. Edoardo CROCE
Vice- président	RADICAL M. Charles MESSERLI	SOCIALISTE M. Alain DE FELICE	ECOLOGISTE Mme M.-Cl. HOFER	PDC M. A. SCHAMBACHER	RADICAL M. René DUVOISIN	SOCIALISTE M. Luc POUILLY
1er suppléant v-président	RADICAL M. Jean-Claude ZOOG	SOCIALISTE Mme M.-Cl. MARTIN	ECOLOGISTE M. Claude ROSSIER	PDC Mme Anne LEON	RADICAL M. Raymond MUGELI	SOCIALISTE Mme L. PALANDELLA
2e suppléant v-président	RADICAL M. Cédric PAYCHERE	SOCIALISTE M. David PITTET	ECOLOGISTE M. Henri GOBET	PDC M. Denis HENRY	RADICAL M. Jean-Claude ZOOG	SOCIALISTE Mme M. DE FELICE